

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 163
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE



PROGRAMME 163
Jeunesse et vie associative

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thibaut de SAINT POL

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Responsable du programme n° 163 : Jeunesse et vie associative

Précisions sur le changement de responsable du programme

Monsieur de Saint-Pol a été nommé par décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023.

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'engagement, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative.

Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font l'objet d'une mobilisation interministérielle et d'une dimension partenariale importantes.

Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

Avec plus de 20 millions d'adhérents, 16 millions de bénévoles, mais aussi 1,8 million de salariés – soit 10 % des emplois privés, ce secteur est à la fois un ferment de cohésion sociale et un acteur économique majeur.

L'ambition est de sceller un pacte de confiance entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises à travers un soutien à l'évolution des modèles socio-économiques associatifs, un corpus juridique et fiscal adapté et des mesures de simplification régulières. Il s'agit aussi de développer une société de l'engagement bénévole et volontaire à tous les âges, mais aussi philanthropique, vecteur d'alliances territoriales.

Les orientations de la vie associative, définies en partenariat, reposent actuellement sur deux axes majeurs :

- Un appui structurel des associations ;
- Le développement de l'engagement sous toutes ses formes.

L'appui structurel aux associations se traduit notamment par un accompagnement du développement d'un emploi de qualité dans le secteur associatif. Cet appui tend, d'une part à accompagner les changements de modèles socio-économiques que la qualité d'employeur induit et, d'autre part, à la mutualisation des fonctions supports, des locaux des salariés.

En 2022, l'emploi associatif a été soutenu avec notamment le financement de plus de 5 500 postes FONJEP, tout secteur confondu, sur le programme 163 afin de permettre aux employeurs associatifs de développer leur structure et ainsi pérenniser le projet associatif.

A côté de l'appui des employeurs, le ministère soutient toutes les associations en revalorisant la ressource bénévole et en améliorant l'animation territoriale du développement de la vie associative. Localement, l'expérimentation d'un nouvel accompagnement des associations pensée dans une logique de parcours a été lancée avec Guid'Asso. Après une première phase de préfiguration sur 3 régions en 2020, l'essaimage progressif sur l'ensemble du territoire s'est poursuivi. En outre, avec plus de 16 000 subventions par an et près de 47 M€ en 2022, le FDVA permet à l'État d'être présent aux côtés des toutes petites associations dont les besoins sont en lien avec les priorités déterminées par la gouvernance locale du fonds.

L'appui du secteur associatif se traduit également par un cadre juridique et fiscal adapté (mesures de simplification régulières et des mesures de simplification grâce au développement des services numériques dédiés à la vie associative). La France est dotée de dispositifs fiscaux parmi les plus favorables au monde quant à l'incitation aux dons en faveur des associations d'intérêt général (cf. dépenses fiscales).

Créé en 2010, l'engagement de service civique mobilise chaque année un nombre de jeunes de plus en plus important : 6 000 volontaires étaient mobilisés en 2010 contre environ 144 000 en 2022. Le service civique a ainsi vocation à faire émerger une génération de citoyens souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours.

S'agissant du Service national universel (SNU), 32 212 volontaires ont participé aux 3 sessions de séjours de cohésion organisés en 2022 dans l'ensemble des départements français.

Renouveler les actions d'éducation populaire

L'éducation populaire constitue une démarche qui vise à assurer à chacun une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation initiale ou continue, en complément de l'enseignement formel. Elle vise l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs.

La DJEPVA soutient les actions d'intérêt général des associations de jeunesse et d'éducation populaire, veille à la sécurité des mineurs fréquentant les accueils collectifs et concourt au développement des politiques éducatives locales favorisant l'accès de tous à des activités de loisir de qualité. Ces politiques sont mises en œuvre sur le terrain en partenariat avec les collectivités locales et les associations.

Le ministère souhaite notamment redynamiser le secteur des colonies de vacances qui souffre d'une baisse de fréquentation depuis plusieurs années afin de proposer aux enfants et aux familles pendant les congés scolaires une offre de loisirs de qualité proposée en complémentarité avec l'école. En 2022, le gouvernement a reconduit le dispositif « Colos apprenantes », destiné à proposer une offre de séjours incluant des temps de renforcement des apprentissages à destination des enfants et des jeunes les plus éloignés aux offres des accueils de mineurs avec hébergement. Les conditions de recours au dispositif ayant été ouvertes plus largement en 2022, 70 000 enfants ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, le ministère a accompagné la formation des personnels encadrant les jeunes en séjours collectifs. Ainsi en 2022, afin de traduire les engagements issus des assises de l'animation, une aide de 200 € a été accordée à plus de 27 000 jeunes terminant leur formation BAFA.

Se mobiliser pour la jeunesse

Les actions menées en faveur de la jeunesse par la France répondent notamment à deux objectifs prioritaires : accompagner le parcours des jeunes vers l'autonomie et lutter contre le non recours aux droits sociaux qui leur sont ouverts.

L'information jeunesse constitue l'un des piliers des politiques menées en direction des jeunes par le ministère. En effet, pour accéder à leurs droits et à l'autonomie, la plupart des jeunes ont besoin de conseils, d'information, d'accompagnement qu'ils ne trouvent pas forcément au sein de l'institution scolaire ou de formation, ou au contact de leurs pairs ou de leur famille.

Le plan « 1 jeune 1 mentor » a pour objectif majeur de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée. Avant ce plan, environ 25 000 jeunes par an étaient accompagnés par des associations de mentorat en France. En 2022, plus de 130 000 jeunes ont été accompagnés par des actions de mentorat.

La mobilité européenne et internationale a également été naturellement identifiée comme un outil pertinent d'émancipation, d'acquisition de compétences sociales et professionnelles, d'engagement et de citoyenneté des jeunes et des adultes tout au long de la vie (plus de 20 M€ dédiés en 2022).

Les jeunes les plus éloignés de la mobilité et de manière générale les jeunes issus de milieux défavorisés sont des publics prioritaires pour l'ensemble des opérateurs impliqués dans cette politique.

Enfin, dans tous les domaines d'intervention évoqués précédemment, la question de l'innovation se pose avec une acuité particulière. La diversité et l'ampleur des difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés appellent des solutions nouvelles. En matière de vie associative, les problématiques de modèle économique ou de passage à l'échelle sont très prégnantes et appellent à dépasser les solutions classiques. C'est une des raisons d'être de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et en son sein du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

(FEJ) : éclairer la décision publique par la production de données, la réalisation d'études et la conduite d'expérimentations rigoureusement évaluées.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes

INDICATEUR 1.1 : Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique

INDICATEUR 1.2 : Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)

INDICATEUR 1.3 : Part de jeunes réalisant leur mission d'intérêt général dans les six mois suivant leur séjour de cohésion

OBJECTIF 2 : Soutenir le développement de la vie associative

INDICATEUR 2.1 : Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA

OBJECTIF 3 : Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)

INDICATEUR 3.1 : Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes

INDICATEUR mission

1.1 – Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des jeunes en mission de service civique au cours d'une année n étant sorti du système scolaire sans aucun diplôme	%	15,6	16,5	18	19,4	19
Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de service civique au cours d'une année n	%	7,4	12	8,5	7,2	9
Part des jeunes résidant dans les quartiers politiques de la ville en mission de service civique au cours d'une année n	%	12,3	12,7	14	12,8	15

Commentaires techniques

Source des données : Agence du Service civique

Sous-indicateur 1.1.1

Source des données : les données sont issues de la base de données « ÉliSa » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires ne détenant aucun diplôme (niveau VI et V hors CAP BEP) / nombre de missions démarrant en année n.

Sous-indicateur 1.1.2

Source des données : les données sont issues de la base de données « ÉliSa » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des informations fournies lors de l'établissement du contrat avec pièces justificatives.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n, réalisées par des volontaires bénéficiant de l'indemnité complémentaire / nombre de missions démarrant en année n.

L'indemnité complémentaire est attribuée aux boursiers de l'échelon V ou +, aux bénéficiaires du RSA et aux membres d'un foyer bénéficiaire du RSA.

Sous-indicateur 1.1.3

Source des données : les données sont issues de la base de données « ÉliSa » alimentée par l'Agence des services et de paiement (ASP) sur la base des notifications (déclarations sur l'honneur) adressées par les organismes d'accueil.

Mode de calcul : nombre de missions démarrant en année n et issus des QPV / nombre de missions démarrant en année n.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont définis par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et pour la cohésion urbaine.

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.2 – Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS)	%	27,6	22,3	29,50	22,2	30

Commentaires techniques

Source des données : OFAJ, OFQJ, AEFJS

Mode de calcul : nombre de jeunes bénéficiaires ayant moins d'opportunité (JAMO) / nombre total de jeunes bénéficiaires soutenus par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Agence Erasmus+ France jeunesse&sport (AEFJS). La qualification est opérée par les Offices. Par JAMO on entend des jeunes peu ou pas diplômés, des jeunes issus des quartiers prioritaires ou de zones rurales enclavées ou encore des jeunes scolarisés en réseaux d'éducation prioritaires. La notion de jeunes ayant moins d'opportunités est tirée du droit communautaire : elle est appréciée par rapport à leurs pairs dans une situation réputée comparable. La définition en est donnée dans le guide du programme européen Erasmus+ Jeunesse : « *les jeunes ayant moins d'opportunités sont ceux qui se trouvent dans une situation dévalorisée par rapport à leurs pairs, parce qu'ils sont confrontés à une ou plusieurs situations ou obstacles ne leur permettant pas d'accéder de façon satisfaisante à l'éducation formelle et non formelle, à la mobilité transnationale et à la participation, la citoyenneté active, l'épanouissement personnel et l'intégration dans la société dans son ensemble* ».

INDICATEUR

1.3 – Part de jeunes réalisant leur mission d'intérêt général dans les six mois suivant leur séjour de cohésion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part de jeunes réalisant leur mission d'intérêt général dans les six mois suivant leur séjour de cohésion	%	Sans objet	21,9	30	22,6	25

Commentaires techniques

Source des données : SI SNU Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Mode de calcul : Calcul du pourcentage - nombre de jeunes ayant effectué leur séjour de cohésion en année N qui ont réalisé leur MIG au plus tard 6 mois après la date de fin de leur séjour / nombre de jeunes ayant effectué leur séjour de cohésion N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 « Part des jeunes considérés comme éloignés parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique »

Sous-indicateur 1.1.1 « Part des jeunes en mission de service civique au cours d'une année n étant sortis du système scolaire sans aucun diplôme »

Selon l'INSEE, au niveau national, 7,8 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sortent précocement du système scolaire : peu ou pas diplômés et hors formation (source : MENJ-DEPP 2022).

La part des jeunes en mission de service civique ayant quitté l'enseignement sans aucun diplôme ou détenant uniquement le diplôme national du brevet en 2022 (19,4 %) augmente par rapport à l'année 2021 (+2,9 points) et aux prévisions 2022 (+1,4 points).

Le service civique attire davantage des jeunes en réorientation, n'ayant pas terminé leurs études ou ayant obtenu des diplômes qui ne permettent pas une insertion professionnelle immédiate aisée.

Sous-indicateur 1.1.2 « Part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de service civique au cours d'une année n »

La part des volontaires percevant l'indemnité complémentaire en mission de Service Civique au cours de l'année 2022 (7,2 %) est inférieure à l'année 2021 (-4,8 points) et à la cible 2022 (-1,3 point). La première évolution s'explique par la fin de l'élargissement de l'assiette des bénéficiaires (boursiers aux échelons 4 et inférieurs), mis en place exceptionnellement en 2021.

Durant l'année universitaire 2021-2022, 720 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux, soit une baisse de 3,9 % en un an. (Source : MESRI-SIES)

Il est à noter que la part des étudiants boursiers à partir du 5^e échelon est inférieure à l'année précédente (-3,4 %).

Ce sont ces étudiants qui perçoivent l'indemnité complémentaire de service civique, ce qui explique l'écart à la cible de 2022.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des jeunes résidant dans les quartiers politiques de la ville en mission de Service Civique au cours d'une année n »

La part de la population des jeunes issus des quartiers politique de la ville (QPV) représente environ 10 % des jeunes de 15 à 24 ans (source : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)).

La réalisation pour 2022 (12,8 %) s'établit en très légère hausse au regard de la réalisation de l'année 2021 (+0,1 point), tout en continuant de traduire une surreprésentation par rapport à la population nationale, mais reste inférieure à la cible (14 %).

Cette surreprésentation atteste de l'attention particulière portée sur l'accès à tous aux missions des programmes mis en œuvre par l'Agence, en France comme à l'étranger, pour ainsi intégrer les jeunes « éloignés » selon leur profil et notamment en fonction des territoires dont ils sont issus.

Avec une quasi réalisation de la cible 2022, l'Agence doit cependant poursuivre ses efforts afin de faciliter l'accès au Service Civique.

A titre d'illustration, la mise en place du contrat d'engagement pour les jeunes (CEJ) représente un des leviers de mobilisation des jeunes ayant le moins d'opportunité afin de favoriser leur engagement dans le cadre de missions de service civique.

Indicateur 1.2 « Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et de l'Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport (AEFJS) »

Les obstacles rencontrés par les JAMO en matière de mobilité peuvent être très divers : sociaux, économiques, éducatifs ou de santé.

L'indicateur pour 2022 est stable par rapport à 2021, ce qui ne permet pas d'atteindre la cible, mais dans un contexte de forte reprise des mobilités qui ont presque doublé par rapport à l'année précédente. Ainsi le nombre de bénéficiaires JAMO est passé de 10 328 en 2021 à 18 867 en 2022, soit +83 %.

	Nombre total de jeunes soutenus	Nombre de JAMO	Part des JAMO
OFQJ	2 334	630	27 %

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Objectifs et indicateurs de performance

OFAJ	62 725	13 786	22 %
CES	2 361	1 062	45 %
Erasmus	17 512	3 389	19 %
TOTAL	84 932	18 867	22,21 %

Indicateur 1.3 « Part des jeunes réalisant leur mission d'intérêt général dans les six mois suivant leur séjour de cohésion »

Sur les 32 212 volontaires ayant réalisé un séjour de cohésion en 2022, 7 292 ont achevé ou sont en cours de finalisation de leur mission d'intérêt général au plus tard dans les 6 mois après le séjour. La cible n'est pas atteinte malgré une réalisation 2022 en hausse.

Par cohorte, les taux sont les suivants :

- sur les 2 412 volontaires ayant réalisé le séjour de cohésion en février 2022, 746 ont achevé ou sont en cours de finalisation de leur mission d'intérêt général au plus tard dans les 6 mois après le séjour, soit 30,9 % ;
- sur les 14 439 volontaires ayant réalisé le séjour de cohésion en juin 2022, 3 318 ont achevé ou sont en cours de finalisation de leur mission d'intérêt général au plus tard dans les 6 mois après le séjour, soit 23 % ;
- sur les 15 361 volontaires ayant réalisé le séjour de cohésion en juillet 2022, 3 228 ont achevé ou sont en cours de finalisation de leur mission d'intérêt général au plus tard dans les 6 mois après le séjour, soit 21 %.

OBJECTIF**2 – Soutenir le développement de la vie associative****INDICATEUR****2.1 – Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	%	25	24	26,5	23,2	28
Proportion d'associations non employeurs ou faiblement employeurs parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien à la formation des bénévoles	%	54	49	54	50	55
Proportion d'associations non employeurs ou faiblement employeurs parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations	%	81	79	82,5	80,3	85

Commentaires techniques

Source des données : DJEPVA : recueil des informations permettant de renseigner les indicateurs de performance placés sous la responsabilité des services déconcentrés – BOP régionaux

Mode de calcul :

Sous indicateur 2.1.1 :

·numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ;

·dénominateur : nombre total des associations bénéficiant de subvention attribuée par l'intermédiaire du FONJEP.

Sous indicateur 2.1.2 :

·numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) au titre de la formation des bénévoles ;

·dénominateur : nombre total d'associations ayant bénéficié d'une subvention au titre du FDVA au titre de la formation des bénévoles.

Sous indicateur 2.1.3

·numérateur : nombre d'associations employant au plus deux salariés parmi celles qui bénéficient de subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations ;

·dénominateur : nombre total d'associations ayant bénéficié d'une subvention au titre du FDVA dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 : « Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) »

La réalisation 2022 s'établit à 23,2 %, soit à un niveau légèrement inférieur à la cible initiale (26,5 %) pour les associations faiblement dotées en personnel salarié.

En effet, le nombre d'associations avec peu de personnel salarié bénéficiant de postes FONJEP augmente moins (1 032 contre 1 029, soit une hausse de +0,3 % par rapport à 2021) que l'ensemble des bénéficiaires (4 443 contre 4 230, soit une hausse de +5 %).

Dans un contexte de crise, les petites associations (employant au plus deux salariés) évitent de procéder à de nouveaux recrutements et donc à des demandes de postes FONJEP.

Sous-indicateur 2.1.2 : « Proportion d'associations non employeurs ou faiblement employeurs parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien à la formation des bénévoles »

La contribution des bénévoles à la mise en œuvre du projet associatif suppose d'assurer dans de bonnes conditions leur formation aux compétences techniques qu'ils doivent maîtriser dans le cadre de leur action. Cet enjeu de formation est d'autant plus essentiel pour les associations dont l'activité repose principalement sur du bénévolat.

Les actions menées depuis plusieurs années pour accorder prioritairement des subventions aux petites associations faiblement dotées en personnel, alors même que leur caractère très souvent local rend plus difficile leur accès aux subventions d'État, ont permis d'obtenir ce résultat.

En 2022, près de 2 000 associations ont été financées au titre de la formation des bénévoles pour l'organisation de près de 123 596 journées au bénéfice de 342 063 bénévoles, élus ou responsables d'activité, qui pourront eux-mêmes relayer leurs savoirs auprès d'autres bénévoles. La réalisation est donc en hausse (1 point), mais ne permet pas d'atteindre la cible.

La forte augmentation du nombre de bénéficiaires est liée :

- pour partie aux crédits issus des fonds inactifs dévolus le cas échéant au volet Formation des bénévoles (un quart maximum des crédits totaux dévolus au FDVA),
- pour partie à l'accompagnement pluriannuel généralisé au niveau des associations nationales et expérimenté au niveau régional qui engendre un accompagnement des plans d'action de formation des associations dans leur globalité

Sous-indicateur 2.1.3 : « Proportion d'associations non employeurs ou faiblement employeurs parmi celles ayant bénéficié d'une subvention au titre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans le cadre du soutien au fonctionnement et aux innovations des associations »

Le rôle des directions départementales de l'éducation nationale dans l'instruction des demandes de financement global et de nouveaux projets a été renforcé. Ceci traduit la volonté d'une instruction des dossiers de demandes au plus près des territoires.

14 271 associations (+7 % comparativement à 2021) et 15 096 actions (une association peut présenter plusieurs demandes) ont été soutenues en 2022 et les résultats obtenus montrent que le Fonds parvient bien à toucher des petites structures puisque 80,3 % des associations soutenues sont des petites associations n'ayant pas de salarié ou 2 au maximum et 50,8 % n'appartiennent à aucun réseau associatif.

OBJECTIF

3 – Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)

INDICATEUR

3.1 – Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils avec hébergement	%	11,4	8,4	12	8,3	13

Commentaires techniques

Source des données : concernant le nombre de contrôles effectués : informations communiquées par les directions départementales de la cohésion sociale et par les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargées de les transmettre à l'administration centrale. Données déclaratives.

Concernant le nombre total d'hébergement : les informations sont issues d'une extraction dans le système d'information des accueils de mineurs (SIAM).

Mode de calcul : nombre de contrôles effectués par les fonctionnaires des services déconcentrés de l'État chargés de la mise en œuvre des politiques de jeunesse/ nombre d'accueils déclarés.

On entend par contrôle les évaluations et contrôles sur place des accueils collectifs de mineurs. Les contrôles sur place s'effectuent sur la sécurité et la qualité.

Les accueils avec hébergement (sous-indicateur 3.1.1.) prennent en compte les séjours de vacances et les accueils de scoutisme tels que définis par l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 3.1.1 : « Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils avec hébergement »

La réalisation 2022 s'établit à 8,3 %, soit à un niveau équivalent à 2021 mais sensiblement inférieur à la cible initiale (12 %) pour les contrôles d'accueils avec hébergement.

Par rapport à 2021, ce résultat masque une forte augmentation du nombre de contrôles (2 629 contre 2 013, soit une hausse de +30 %). Celle-ci est toutefois légèrement inférieure à l'augmentation du nombre de places d'accueils avec hébergement (31 748 contre 23 840) soit une hausse de +33 %.

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement de la vie associative		757 804 1 113 443	58 228 778 58 118 835	58 986 582 59 232 278	76 486 582
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 795 750 2 473 445	102 444 965 154 058 237	104 240 715 156 531 682	104 240 715
04 – Développement du service civique		498 796 356 381 132 914	5 812 570	498 796 356 386 945 484	498 796 356
06 – Service National Universel	27 220 507 18 513 890	82 826 681 57 372 304	2 612 832	110 047 188 78 499 026	110 047 188
Total des AE prévues en LFI	27 220 507	584 176 591	160 673 743	772 070 841	789 570 841
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+21 100 369 (hors titre 2)		+21 100 369	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-76 405 011 (hors titre 2)		-76 405 011	
Total des AE ouvertes	27 220 507	689 545 692 (hors titre 2)		716 766 199	
Total des AE consommées	18 513 890	442 092 106	220 602 474	681 208 470	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement de la vie associative		757 804 1 060 241	58 228 778 58 171 019	58 986 582 59 231 260	76 486 582
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 795 750 1 830 582	102 444 965 150 754 213	104 240 715 152 584 795	104 240 715
04 – Développement du service civique		498 796 356 381 191 593	5 711 256	498 796 356 386 902 849	498 796 356
06 – Service National Universel	27 220 507 18 513 890	82 826 681 54 110 117	2 612 832	110 047 188 75 236 839	110 047 188
Total des CP prévus en LFI	27 220 507	584 176 591	160 673 743	772 070 841	789 570 841
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+21 100 369 (hors titre 2)		+21 100 369	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-60 093 994 (hors titre 2)		-60 093 994	
Total des CP ouverts	27 220 507	705 856 709 (hors titre 2)		733 077 216	
Total des CP consommés	18 513 890	438 192 533	217 249 320	673 955 743	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
01 – Développement de la vie associative		257 804 579 130	54 824 013 61 488 252	55 081 817	72 581 817 62 067 382
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 803 473 1 197 699	75 292 334 140 302 319	77 095 807	77 095 807 141 500 018
04 – Développement du service civique		498 796 356 375 162 483	4 317 641	498 796 356	498 796 356 379 480 124
06 – Service National Universel	12 623 876 11 033 062	28 503 453	49 631 484 4 851 266	62 255 360	62 255 360 44 387 782
Total des AE prévues en LFI	12 623 876	500 857 633	179 747 831	693 229 340	710 729 340
Total des AE consommées	11 033 062	405 442 765	210 959 479		627 435 306

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
01 – Développement de la vie associative		257 804 318 280	54 824 013 61 417 185	55 081 817	72 581 817 61 735 465
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		1 803 473 1 308 221	75 292 334 129 425 221	77 095 807	77 095 807 130 733 442
04 – Développement du service civique		498 796 356 375 106 559	4 273 905	498 796 356	498 796 356 379 380 464
06 – Service National Universel	12 623 876 11 033 062	24 048 907	49 631 484 4 851 266	62 255 360	62 255 360 39 933 235
Total des CP prévus en LFI	12 623 876	500 857 633	179 747 831	693 229 340	710 729 340
Total des CP consommés	11 033 062	400 781 967	199 967 577		611 782 606

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	11 033 062	27 220 507	18 513 890	11 033 062	27 220 507	18 513 890
Rémunérations d'activité	11 033 062	27 220 507	18 513 890	11 033 062	27 220 507	18 513 890
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	405 442 765	584 176 591	442 092 106	400 781 967	584 176 591	438 192 533
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 524 430	85 380 235	61 314 592	25 863 632	85 380 235	57 415 019
Subventions pour charges de service public	374 918 335	498 796 356	380 777 514	374 918 335	498 796 356	380 777 514

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	210 959 479	160 673 743	220 602 474	199 967 577	160 673 743	217 249 320
Transferts aux ménages	-4 045 669	0	3 518 367	-4 045 669	0	3 518 367
Transferts aux entreprises	1 254 603	0	667 701	1 254 603	0	667 701
Transferts aux collectivités territoriales	15 793 690	566 798	16 019 943	15 775 293	566 798	15 787 538
Transferts aux autres collectivités	197 956 854	160 106 945	200 396 463	186 983 349	160 106 945	197 275 715
Total hors FdC et AdP		772 070 841			772 070 841	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-55 304 642			-38 993 625	
Total*	627 435 306	716 766 199	681 208 470	611 782 606	733 077 216	673 955 743

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	19 185 944	17 500 000	21 100 369	19 185 944	17 500 000	21 100 369
Total	19 185 944	17 500 000	21 100 369	19 185 944	17 500 000	21 100 369

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		4 620		4 620				
08/2022		2 255		2 255				
11/2022		573		573				
Total		7 449		7 449				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		13 055 031		13 055 031				
04/2022		917 900		917 900				
05/2022		53 777		53 777				
07/2022		11 585		11 585				
08/2022		1 041		1 041				
10/2022		268 697		268 697				
11/2022		21 908		21 908				
12/2022		6 704 313		6 704 313				
01/2023		58 667		58 667				
Total		21 092 920		21 092 920				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2022		50 174		62 988				
Total		50 174		62 988				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		37 719 531		55 052 157				
Total		37 719 531		55 052 157				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						29 620 409		29 620 409
Total						29 620 409		29 620 409

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		29 620 409		29 620 409				
01/12/2022						114 174 716		115 209 139
Total		29 620 409		29 620 409		114 174 716		115 209 139

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		88 490 483		105 835 923		143 795 125		144 829 548

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (11)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
110201	Réduction d'impôt au titre des dons Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2020 : 5166156 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200</i>	1 620	1 600	1 745
740105	Franchise en base pour les activités lucratives accessoires des associations sans but lucratif lorsque les recettes correspondantes n'excèdent pas un seuil de chiffre d'affaires, indexé, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, retenue dans le projet de loi de finances de l'année (72 000 € pour 2020) Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1975 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-7-1°</i>	175	175	175
440201	Réduction d'impôt au titre de certains dons Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2020 : 29160 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 978</i>	119	115	133
300211	Exonération en matière d'impôt sur les sociétés des revenus patrimoniaux perçus par les fondations reconnues d'utilité publique et les fonds de dotation au titre des activités non lucratives Exonérations <i>Bénéficiaires 2020 : 4394 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2004 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 206-5</i>	118	115	118
520121	Exonération au bénéfice du donataire des dons ouvrant droit, pour le donateur, à la réduction d'impôt sur la fortune immobilière Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 757 C</i>	80	70	80

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
320105	Taxation à un taux réduit des produits de titres de créances négociables sur un marché réglementé, perçus par des organismes sans but lucratif Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : 5277 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1951 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 219 bis 1° et 2°</i>	37	10	39
520114	Abattement sur la part nette de l'héritier à concurrence du montant des dons effectués au profit de fondations, de certaines associations, de certains organismes reconnus d'utilité publique, des organismes mentionnés à l'article 794 du C.G.I., de l'Etat et de ses établissements publics Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1973 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 788-III</i>	1	1	1
720203	Exonération des publications des collectivités publiques et des organismes à but non lucratif Exonérations <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 duodecies</i>	1	1	1
210309	Réduction d'impôt au titre des dons faits par les entreprises à des oeuvres ou organismes d'intérêt général Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2020 : 89363 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis</i>	1 072	nc	nc
320116	Franchise d'impôt sur les sociétés pour les activités lucratives accessoires de certains organismes sans but lucratif lorsque les recettes correspondantes n'excèdent pas une limite indexée, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, retenue dans le projet de loi de finances Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1948 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 206-1 bis</i>	nc	nc	nc
520104	Exonération des mutations en faveur de certaines collectivités locales, de certains organismes, établissements publics ou d'utilité publique, ou de personnes morales ou d'organismes étrangers situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace économique européen dont les objectifs et caractéristiques sont similaires Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1923 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 794, 795-2°, 4°, 5°, 11° et 14°, 795-0 A</i>	nc	nc	nc
Total		3 223	2 087	2 292

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement de la vie associative		58 986 582 59 232 278	76 486 582 59 232 278		58 986 582 59 231 260	76 486 582 59 231 260
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		104 240 715 156 531 682	104 240 715 156 531 682		104 240 715 152 584 795	104 240 715 152 584 795
04 – Développement du service civique		498 796 356 386 945 484	498 796 356 386 945 484		498 796 356 386 902 849	498 796 356 386 902 849
06 – Service National Universel	27 220 507 18 513 890	82 826 681 59 985 136	110 047 188 78 499 026	27 220 507 18 513 890	82 826 681 56 722 949	110 047 188 75 236 839
Total des crédits prévus en LFI *	27 220 507	744 850 334	772 070 841	27 220 507	744 850 334	772 070 841
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-55 304 642	-55 304 642		-38 993 625	-38 993 625
Total des crédits ouverts	27 220 507	689 545 692	716 766 199	27 220 507	705 856 709	733 077 216
Total des crédits consommés	18 513 890	662 694 580	681 208 470	18 513 890	655 441 853	673 955 743
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 706 617	+26 851 112	+35 557 729	+8 706 617	+50 414 855	+59 121 472

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	27 220 507	744 858 057	772 078 564	27 220 507	744 858 057	772 078 564
Amendements	0	-7 723	-7 723	0	-7 723	-7 723
LFI	27 220 507	744 850 334	772 070 841	27 220 507	744 850 334	772 070 841

L'amendement AN-915, adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2021 en seconde lecture, est venu minorer la dotation du programme de 7 723 € en AE et CP dans le cadre de la mise en place du plan d'achats de l'État.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Aucun mouvement réglementaire n'est intervenu sur le titre 2.

Sur le hors titre 2, plusieurs mouvements réglementaires et lois de finances rectificatives sont intervenus en cours de gestion :

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

- Le **décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022** a annulé 29 620 409 € en AE et en CP afin de contribuer au financement du plan de résilience économique et sociale déployé suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans le cadre de la **loi de finances rectificative du 16 août 2022**, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année ;
- **La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022** a annulé 114 174 176 € en AE et 115 209 139 € en CP, correspondant à une annulation de la totalité de la réserve de précaution (29,6 M€), ainsi qu'à la prise en compte d'une économie de constatation sur les crédits destinés à l'Agence du Service civique ;
- **L'arrêté du 31 janvier 2022 portant report de crédits de fonds de concours** a abondé les crédits du programme à hauteur de 50 174 € en AE et 62 988 € en CP. Ces reports se répartissent comme suit :
 - 31 602 € en AE et 31 603 € en CP au titre du fonds 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP* » ;
 - 18 572 € en AE et 31 385 € en CP au titre du fonds 1-2-00374 « *Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique* » ;
- **L'arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits « généraux »** a abondé les crédits du programme à hauteur de 37 719 531 € en AE et 55 052 157 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant total rattaché en 2022 au titre des fonds de concours et attributions de produits est de 21 100 369 € en AE et CP.

Le fonds de concours 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » a été abondé en gestion 2022 de 20 903 159 € en AE et CP.

Les autres rattachements concernaient :

- le fonds de concours 1-2-00411 « *Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative* » a été abondé, en gestion 2022, de 171 706 € en AE et CP ;
- le fonds de concours 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'études de l'INJEP* » a été abondé en gestion 2022 de 18 055 € en AE et CP ;
- l'attribution de produit 2-2-00482 « *Produits de la vente des publications de l'INJEP* » a été abondée de 7 449 € en AE et CP en 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	136 103	29 620 409	29 756 512	136 103	29 620 409	29 756 512
Surgels	0	29 620 409	29 620 409	0	29 620 409	29 620 409
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-29 620 409	-29 620 409	0	-29 620 409	-29 620 409

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	136 103	29 620 409	29 756 512	136 103	29 620 409	29 756 512

En 2022, la réserve de précaution initiale s'élevait à 29 756 512 €, soit 3,85 % de la LFI.

Le montant de la mise en réserve des postes de dépenses du programme a été calculé de la manière suivante :

- 4 % pour les crédits hors-titre 2 (autres dépenses) ;
- 0,5 % pour les dotations de titre 2 et sur la part « personnel » de la subvention pour charges de service public versée à l'Agence du service civique.

Le Fonds pour le développement de la vie associative sur le volet « fonctionnement et innovation des associations » (action 1) ainsi que les conventions internationales (action 2) ont été préservés par le responsable de programme. En conséquence, le montant de la mise en réserve du compte engagement citoyen a été majoré à 16 %.

En fin de gestion, la réserve du titre 2 a fait l'objet d'un dégel total. Sur le hors titre 2, la réserve a été annulée dans sa totalité par la loi de finances rectificative pour 2022 susmentionnée.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été réalisé au cours de l'exercice 2022.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	186,15	360,00	0,00	335,75	-24,25
Total	0,00	186,15	360,00	0,00	335,75	-24,25

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	0,00	0,00	+149,60	-186,15	+335,75
Total	0,00	0,00	0,00	+149,60	-186,15	+335,75

En 2022, l'encadrement des jeunes était composé de la façon suivante :

- chefs de centre (1 par centre) ;
- adjoint au chef de centre (2 par centre) ;

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

- cadres spécialisés : 1 infirmier, 1 intendant et un conseiller sport et cohésion ;
- cadres de compagnie (2 pour chaque compagnie de 40 à 60 volontaires) ;
- tuteurs de maisonnée (1 pour chaque maisonnée de 10 à 14 volontaires).

Le plafond d'emplois du programme 163 a été fixé à 360 ETPT pour 2022. Il est destiné à l'emploi des personnels (Chefs de centre, adjoints, cadres et tuteurs) encadrant les jeunes dans le cadre des séjours de cohésion du service national universel. En 2022, 32 212 jeunes ont participé aux 3 sessions de séjours de cohésion.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	4 974,00	0,00	7,81	4 974,00	0,00	7,00	0,00	0,00
Total	4 974,00	0,00		4 974,00	0,00		0,00	0,00

(en ETP)

Les encadrants des séjours de cohésion (Chefs de centre, adjoints, cadres et tuteurs) sont recrutés en Contrats d'engagement éducatif (CEE) pour la durée des séjours (13 jours), augmentée des temps de formation, préparation et récupération. Pour un nombre de jeunes en SNU en 2022 de 32 212, 4974 personnes ont été rémunérées par l'ASP pour leur encadrement.

La durée moyenne des contrats a donc été de 24 jours.

Par ailleurs la dépense liée à l'indemnité d'encadrement du SNU sur la mission enseignement scolaire en 2022 est de 183 531 €.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Total	360,00	335,75	0,00	0,00	0,00	+149,60	-186,15	+335,75

(en ETPT)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Total	0,00	0,00

(en ETP)

Les emplois présentés ci-dessus sont destinés à la rémunération des personnels appelés à encadrer les jeunes en SNU lors des séjours de cohésion. En 2022, 335,75 ETPT ont ainsi été consommés pour la gestion des centres SNU répartis sur le territoire. Le recrutement des personnels appelés à intervenir dans ces centres a été effectué au niveau déconcentré.

Les séjours de cohésion étant organisés sur trois sessions entre février et juillet, il n'y a plus d'emplois recensés au 31 décembre.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Service National Universel	360,00	335,75
Total	360,00	335,75
Transferts en gestion		0,00

La totalité des emplois réalisés sur le programme 163 est destinée à la mise en œuvre du Service national universel (Action 6).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	11 033 062	27 220 507	18 513 890
Cotisations et contributions sociales			
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :			
– Civils (y.c. ATI)			
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations			
Prestations sociales et allocations diverses			
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	11 033 062	27 220 507	18 513 890
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	11 033 062	27 220 507	18 513 890
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	11,03
Exécution 2021 hors CAS Pensions	11,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Débasage de dépenses au profil atypique :

- GIPA
- Indemnisation des jours de CET
- Mesures de restructuration
- Autres dépenses de masse salariale

Impact du schéma d'emplois

EAP schéma d'emplois 2021

Schéma d'emplois 2022

Mesures catégorielles**Mesures générales**

Rebasage de la GIPA

Variation du point de la fonction publique

Mesures bas salaires

GVT solde

GVT positif

GVT négatif

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

Indemnisation des jours de CET

Mesures de restructurations

Autres rebasages

Autres variations des dépenses de personnel 7,48

Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23

Autres variations 7,48

Total 18,51

Les personnels encadrants du Service national universel sont recrutés au moyen de Contrats d'Engagement Éducatif (CEE). Leur rémunération journalière est forfaitaire. L'État a mandaté l'Agence de Services et de Paiement afin d'assurer la gestion de la rémunération des personnels recrutés sous contrats d'engagement éducatif et destinés à encadrer les jeunes à l'occasion du séjour de cohésion : 18,5 M€ ont été versés à cette fin à l'ASP. Sur ce montant, 15,2 M€ ont été versés par l'ASP aux encadrants.

Sur la base des montants versés par l'ASP aux encadrants, le coût moyen mensuel par encadrant est en diminution avec 3 908 € pour 2021 et 3 765 € pour 2022 (-4 %).

Dépenses pluriannuelles

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 689 545 692	CP ouverts en 2022 * (P1) 705 856 709
AE engagées en 2022 (E2) 662 694 580	CP consommés en 2022 (P2) 655 441 853
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 15 420 439
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 26 851 112	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 640 021 414

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 17 347 319				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 17 347 319	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 15 420 439	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 926 880
AE engagées en 2022 (E2) 662 694 580	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 640 021 414	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 22 673 166
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 24 600 046
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 24 600 046
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 provient des opérations suivantes :

- 19 966 380 € sur l'administration centrale dont notamment 12,8 M€ sur le dispositif Mentorat et 6 M€ sur le SNU ;
- 3 008 881 € constatés sur les services déconcentrés dont 1,8 M€ concernant le SNU et 0,72 M€ les loisirs éducatifs et 0,17 M€ sur le développement territorial du service civique ;
- 880 444 € sur l'UO de la Start Up d'État « SIVA » ;
- 576 983 € sur l'UO de la Start Up d'État « Engagement civique » ;
- 167 358 € sur l'UO INJEP.

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Développement de la vie associative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement de la vie associative		76 486 582 59 232 278	76 486 582 59 232 278		76 486 582 59 231 260	76 486 582 59 231 260

Après correction des erreurs d'imputation, l'exécution des crédits de l'action 1 s'élève à 59 181 349 € en AE et 59 180 893 € en CP.

L'État aide les associations à porter leur projet associatif :

- au niveau national, il apporte un appui aux têtes de réseaux et coordinations, ainsi qu'à la structuration du tissu associatif ;
- au niveau local, il aide les projets portés par des organismes agréés de jeunesse et d'éducation populaire et favorise l'émergence de projets ou d'activités, au service de la population, répondant aux enjeux territoriaux dans une logique de développement de la vie associative locale.

Le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) est l'outil du financement en faveur du secteur associatif.

Les sommes acquises sur le fonds de concours 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » participent à cette action.

L'État soutient les dirigeants bénévoles dans leurs tâches et démarches administratives et encourage les actions de formation organisées par les associations à destination de l'ensemble de leurs bénévoles ou de leurs responsables d'activités. Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet de reconnaître et valoriser l'engagement à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF).

La réalisation 2022 est inférieure de 17,3 M€ par rapport aux prévisions initiales. Cet écart s'explique essentiellement par :

- une consommation inférieure aux prévisions sur le Compte engagement citoyen (-11,6 M€) et le soutien aux associations nationales agréées JEP (-2,1 M€) ;
- une consommation des crédits (12,5 M€) reçus inférieure aux prévisions sur le fonds de concours du FDVA. Compte tenu de l'alimentation échelonnée tout au long de l'année du fonds de concours, la totalité des crédits n'a pas pu être consommée. Le montant rattaché au programme s'élève à 20 903 159 €, dont 6,8 M€ ont été reçus fin décembre 2022. La sous-exécution (8,3 M€) a fait l'objet d'un report sur 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	757 804	1 113 443	757 804	1 060 241
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	757 804	1 113 443	757 804	1 060 241
Titre 6 : Dépenses d'intervention	75 728 778	58 118 835	75 728 778	58 171 019
Transferts aux ménages		2 159 088		2 159 088
Transferts aux collectivités territoriales		210 200		210 200
Transferts aux autres collectivités	75 728 778	55 749 547	75 728 778	55 801 731
Total	76 486 582	59 232 278	76 486 582	59 231 260

Le Fonds de développement de la vie associative – FDVA

En 2022, le montant exécuté au titre du FDVA est de 46 518 974 € en AE et 46 565 729 € en CP, en baisse de 15,1 % par rapport à 2021.

Ces crédits ont permis de soutenir plus de 16 300 associations (soit approximativement 25 000 projets) ; 75 % de ces associations sont de petites structures de bénévoles ou au plus avec deux salariés.

Sur les 21,9 M€ du fonds de concours, 0,73 M€ a été réservé à l'accompagnement par l'administration centrale des plans de formations des bénévoles des associations nationales.

- **Formation des bénévoles - Fonds de développement de la vie associative (FDVA) : 8 748 031 € en AE et 8 735 702 € en CP**

Le montant exécuté au titre du FDVA « Formation des bénévoles » est en hausse de 8 % par rapport à 2021 (+0,64 M€)

et en hausse comparativement à la LFI 2022 (8,08 M€). Cela s'explique par le fonds de concours 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » qui a permis le financement de nouvelles actions de formation.

En 2022, près de 2 000 associations ont été financées au titre de la formation des bénévoles pour l'organisation de près de 123 596 journées au bénéfice de 342 063 bénévoles, élus ou responsables d'activité, qui pourront eux-mêmes relayer leurs savoirs auprès d'autres bénévoles.

- **Fonctionnement et innovations – Fonds de développement de la vie associative (FDVA) : 37 770 942 € en AE et 37 830 027 € en CP**

En 2022, 14 271 associations et 15 096 actions ont été soutenues en 2022 et les résultats obtenus montrent que le Fonds finance également de petites structures puisque 80,3 % des associations soutenues sont des petites associations n'ayant pas de salarié ou 2 au maximum et 50,8 % n'appartiennent à aucun réseau associatif.

Parmi les associations soutenues, 29,2 % visent le champ sportif, 19,4 % la culture, 15,8 % le médico-social, 7,1 % la jeunesse, 6,5 % l'environnement, 4,8 % les loisirs, le reste étant partagé entre de nombreux secteurs (défense des droits, éducation et autres).

L'exécution est en baisse par rapport à 2021 qui était une année atypique du fait de l'important report de crédits 2020 sur 2021 et des nombreux rattachements en cours de gestion.

Le soutien national aux associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) : 5 207 642 € en AE=CP

La réalisation 2022 est inférieure de 2,1 M€ en AE et en CP aux montants prévus en LFI (7,3 M€). Cette exécution reste d'un niveau supérieur à celui observé en 2021 (+0,4 M€).

L'écart à la LFI s'explique par le fait qu'une partie du soutien aux associations agréées JEP est imputée sur l'activité « Loisirs éducatifs » (action 2) principalement pour l'attribution de subventions destinées aux structures concourant, en même temps qu'au développement de la vie associative, à l'éducation populaire et aux loisirs éducatifs des jeunes (Scouts et guides de France, Union nationale des associations de tourisme par exemple).

Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) - Animation de la vie associative locale : 3 310 815 € en AE=CP

L'accompagnement des associations au niveau territorial repose actuellement sur une multitude d'acteurs dont certains sont labellisés par l'État : les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) et les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). À leurs côtés, des points d'appui à la vie associative, des tiers lieux, des Maisons des Associations, des structures d'information jeunesse, des CAF, des collectivités locales et d'autres acteurs comme les centres sociaux agissent sur les territoires. Cet écosystème complexe de l'accompagnement a pu conduire à un manque de visibilité pour les usagers ainsi qu'à des disparités territoriales en terme d'implantation.

Pour répondre à ces problématiques, et en partenariat avec le mouvement associatif, le ministère a analysé dans le cadre d'une préfiguration multi-territoriale en 2021 en Nouvelle-Aquitaine, en Centre Val-de-Loire et en Hauts-de-France, une nouvelle organisation de l'accompagnement local des associations dénommée Guid'Asso. Elle vise à permettre à chaque association, même la plus petite, sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, de trouver près de chez elle un lieu pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement associatif clarifié.

Cela s'est traduit par l'octroi, à hauteur de 2,66 M€, de subventions nationales participant à la rémunération d'un salarié associatif versées par l'intermédiaire du FONJEP (postes FONJEP) mais également par l'octroi de crédits au niveau déconcentré à hauteur de 0,9 M€ permettant de préparer l'extension de Guid'Asso à de nouveaux territoires.

Compte engagement citoyen : 2 624 177 € en AE et 2 811 087 € en CP

Ce dispositif prévoit, dans la limite d'un plafond de 720 € cumulables au titre du compte d'engagement citoyen, 240 € de crédits de formation pouvant être alloués périodiquement aux individus accomplissant l'une de ces formes d'engagement (à raison notamment d'une durée d'exercice propre à chaque forme, précisée par le code du travail).

Ce droit s'ajoute aux droits à formation acquis au titre de l'activité professionnelle.

Au 31 décembre 2022, le nombre de dossiers validés par les usagers a atteint 23 294 depuis le lancement du CEC, dont 826 dossiers financés uniquement avec des droits CEC et 22 468 dossiers financés avec des droits CEC en complément d'autres droits (CPF, reste à charge, abondement...).

La prévision (14,4 M€) est supérieure à la réalisation de 11,8 M€ en AE et de 11,6 M€ en CP. Cet écart est lié à un recours au CEC moindre que prévu en 2022.

Les crédits consommés au titre de la convention 2022 s'élève à 2 336 088 € en AE et 2 291 838 € en CP pour le seul dispositif CEC. Des crédits complémentaires au titre du « Compte asso » ont été imputés sur cette activité à hauteur de 288 090 € en AE et 519 249 € en CP. Ces crédits ont été majoritairement redéployés pour financer les mesures des assises de l'animation : BAFA, Plan mercredi et Projet éducatif territorial (PEDT).

Le soutien aux fédérations nationales et régionales : 930 000 € en AE=CP

En 2022, le montant exécuté est en baisse de 31,1 % par rapport à 2021. 10 conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ont été exécutées (stable par rapport à 2021), dont 5 renouvelées en 2022. La réalisation est supérieure de 0,27 M€ aux crédits prévus en LFI, et s'explique par un montant de subvention attribué légèrement supérieur aux prévisions pour les 5 CPO renouvelées.

Fonctionnement et Numérique de la vie associative : 589 741 € en AE et 355 621 € en CP

En 2022, le montant exécuté a été multiplié par 5 par rapport à 2021. En effet, en complément des dépenses de fonctionnement des délégués départementaux de la vie associative (DDVA), les dépenses liées aux outils numériques de la vie associative ont été imputées sur cette activité (compte asso, Data asso et Data subvention).

Néanmoins la réalisation est inférieure de 0,2 M€ aux crédits prévus en LFI en AE et 0,4 M€ a en CP

ACTION

02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire		104 240 715	104 240 715		104 240 715	104 240 715
		156 531 682	156 531 682		152 584 795	152 584 795

Pour favoriser l'information des jeunes, le ministère soutient la structuration du réseau « Info-jeunesse » composé du centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), centre de ressources national, ainsi que des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) qui animent un réseau de proximité constitué des bureaux information jeunesse (BIJ) et des points information jeunesse (PIJ).

Outre le rôle d'autorité nationale qu'il assure vis-à-vis de l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport (Agence intégrée à l'Agence du service civique), le ministère encourage les échanges interculturels et la mobilité des jeunes en s'appuyant principalement sur l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Il contribue également au dialogue et à la coopération internationale dans ce domaine par sa participation à la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES).

L'accès aux loisirs constitue, en particulier pour les enfants et les jeunes qui en sont socialement ou géographiquement éloignés, un complément indispensable à l'éducation reçue en milieu scolaire. Le ministère intervient, en liaison avec d'autres acteurs, pour rendre accessibles aux enfants d'âge scolaire et aux jeunes des loisirs de qualité dans une perspective de mixité sociale. Il participe ainsi à l'élaboration et au financement d'actions conduites dans les territoires prioritaires (zones rurales enclavées et quartiers défavorisés), notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) élaborés par les collectivités locales.

Les séjours de vacances et les accueils de loisirs ou de scoutisme constituent des étapes essentielles dans le parcours vers l'autonomie des jeunes, en leur offrant souvent leurs premières expériences de vie hors du cadre familial tout en favorisant la mixité sociale. En la matière, l'État soutient le développement de « colos » de qualité ouvertes au plus grand nombre et veille à ce que les organisateurs assurent la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis collectivement hors du domicile parental.

L'action de l'État en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire se traduit également par un soutien aux projets portés par des acteurs de proximité, collectivités territoriales et associations.

Cette action vise à permettre aux associations agréées de disposer de structures pérennes leur permettant d'inscrire leurs actions dans une durée suffisante pour produire des résultats. Cela suppose souvent l'intervention d'un salarié

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

qui fédère le concours des bénévoles réguliers ou occasionnels. Le soutien du ministère à cette structuration de l'action associative prend la forme de subventions dédiées à la rémunération d'un salarié associatif versées par l'intermédiaire du FONJEP agissant pour le compte de l'État. L'attribution de ces subventions pluriannuelles s'inscrit dans une démarche de maillage territorial local (plus de 2 800 implantations associatives) en privilégiant les associations faiblement dotées en personnel salarié.

Le ministère attribue également, *via* ses directions régionales, des subventions à des associations locales JEP.

L'exécution pour l'action 2 est supérieure de 52,4 M€ en AE et de 48,5 M€ en CP aux crédits prévus en LFI. Cet écart s'explique notamment par la mise en œuvre des mesures des assises de l'animation (+5,5 M€ en AE et en CP) et des loisirs éducatifs (+41,3 M€ en AE et 40,8 M€ en CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 795 750	2 473 445	1 795 750	1 830 582
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 795 750	2 473 445	1 795 750	1 830 582
Titre 6 : Dépenses d'intervention	102 444 965	154 058 237	102 444 965	150 754 213
Transferts aux ménages		1 356 842		1 356 842
Transferts aux entreprises		598 850		598 850
Transferts aux collectivités territoriales	566 798	14 427 682	566 798	14 168 541
Transferts aux autres collectivités	101 878 167	137 674 863	101 878 167	134 629 980
Total	104 240 715	156 531 682	104 240 715	152 584 795

Les loisirs éducatifs des jeunes : 43 359 480 € en AE et 42 808 374 € en CP

En 2022, le gouvernement poursuit sa mobilisation afin de développer le dispositif « Colos apprenantes », destiné à proposer une offre de séjours incluant des temps de renforcement des apprentissages à destination des enfants et des jeunes les plus éloignés.

Les « Colos apprenantes » - label délivré par l'État ouvrant droit à une subvention de 400 € par mineur pour les projets portés par les collectivités territoriales et à 500 € pour les projets portés par les associations - sont des séjours proposés par des organisateurs (associations, collectivités, entreprises) offrant aux enfants et aux jeunes des vacances associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport ou le développement durable. Les séjours sont ouverts à tous les publics mais certaines familles peuvent bénéficier d'une quasi gratuité si elles rentrent dans des critères spécifiques : enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi vivant en zones rurales, en situation de handicap, enfants de personnels « en première ligne » face à la crise sanitaire, etc.

En 2022, plus de 70 000 enfants (hors sessions de fin d'année) ont pu, grâce à ce dispositif, partir en colonies de vacances tout en bénéficiant de renforcements des apprentissages.

La prise en compte des besoins des enfants se traduit aussi par une aide aux acteurs locaux dans la mise en œuvre du « Plan mercredi » et des projets éducatifs territoriaux (PEDT) qui visent à permettre à tous les enfants d'accéder à des activités éducatives de qualité, inclusives, et organisées en lien avec le temps scolaire. Cet appui se traduit par la conception d'outils pédagogiques innovants et ouverts à tous et par un accompagnement de structures, notamment du milieu rural.

Sur les 42 M€ délégués en cours de gestion sur les colos apprenantes (37 M€) et le plan mercredi /PEDT (5 M€), 39,6 M€ ont été consommés. Ces crédits, non prévus en LFI, ont été financés par redéploiement au sein du programme.

Enfin, 3,2 M€ ont été consacré à l'accompagnement d'associations de scoutisme ou de loisirs.

Accompagnement de la formation des non professionnels : 5 519 030 € en AE et 5 475 777 € en CP

Annoncée en octobre 2021 et mise en œuvre dans le cadre des assises de l'animation 2022, une aide exceptionnelle de 200 € est accordée en 2022 à plus de 27 000 jeunes qui terminent leur formation BAFA. En ciblant les jeunes qui réalisent la phase 3 de leur formation (stage d'approfondissement) cette mesure est de nature à inciter de nombreux jeunes à finaliser leur formation rapidement, pour venir renforcer les équipes d'animation dès l'été prochain. Cette mesure, non prévue en LFI a été financée grâce au redéploiement permis par le FONJEP (voir infra).

Les métiers de l'animation : 782 110 € en AE et 768 236 € en CP

L'exécution sur le dispositif « Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement » (SESAME) (porté par le programme 219 « Sport » et le programme 163 « Jeunesse et vie associative ») a été de 0,77 M€ contre 0,94 M€ de prévu en LFI.

En complément, dans le cadre des assises de l'animation et pour les 50 ans du BAFA, des actions de communication ont été menées par le ministère financées à hauteur de 50 000 €.

Le soutien aux projets associatifs « Jeunesse Éducation Populaire » (JEP) : 40 663 108 € en AE et 40 618 665 € en CP)

- **Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) : 31 382 842 € en AE=CP**

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un instrument partenarial qui assure le versement de subventions d'appui au secteur associatif, dites « postes FONJEP ». Cette subvention est destinée à la rémunération d'un personnel qualifié chargé prioritairement de la mise en œuvre de l'action associative ou de l'animation du projet associatif. Le montant de la subvention annuelle pour un « poste » s'élève à 7 164 €.

La réalisation est inférieure de 6 M€ à la LFI.

Cet écart s'explique par la mise en réserve (1,5 M€) et par la prise en compte de 4,5 M€ (moindre versement) de crédits non utilisés au titre de la convention relative à la mise en place d'un fonds d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances et de séjours de découvertes en date du 23 juin 2021.

- **Politiques partenariales locales (Jeunesse et Éducation Populaire) : 9 280 266 € en AE et 9 235 823 € en CP**

Plus de 6 millions de bénévoles s'engagent dans près de 100 000 associations se revendiquant de ce courant. Environ 20 000 de ces associations disposent d'un agrément « Jeunesse éducation populaire » octroyé par le ministère chargé de la jeunesse et ses services déconcentrés.

La réalisation est inférieure de -0,1 M€ à la LFI du fait de la mise en réserve.

Mentorat : 34 549 679 € en AE et 32 418 808 € en CP

Plusieurs actions ont été menées au titre du mentorat en 2022 :

- un appel à projets a été publié le 12 avril 2022. Six lauréats ont été sélectionnés, pour des projets, permettant l'accompagnement de 3 395 jeunes. Cet appel à projets a notamment permis de diversifier les publics cibles, par exemple en ciblant les jeunes sous main de justice ;

- une campagne de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) 2022-2024 a été lancée le 11 avril 2022. Celle-ci a été réservée aux seuls lauréats des appels à projet 2021, afin de continuer à soutenir les programmes de mentorat déjà engagés et les amener vers une maturation complète. Au total, 32 structures ont été lauréates de cette campagne de CPO, dont 28 pour la période 2022-2024, 4 structures s'étant positionnées sur la période 2023-2024 uniquement.

En 2022, ce sont plus de 130 000 jeunes qui ont été accompagnés par des actions de mentorat (chiffre non définitif). La réalisation est supérieure de 7,5 M€ en AE et de 5,4 M€ en CP aux crédits prévus en LFI. Cet écart s'explique par le niveau des conventions conclues. Il a été financé par les reports de 2021 (3,9 M€ en AE et 14,6 M€ en CP) ainsi que par redéploiement au sein du programme.

Les échanges internationaux des jeunes : 20 442 376 € en AE et 19 992 253 € en CP

La mobilité européenne et internationale a été identifiée comme un outil pertinent de prise d'autonomie, d'acquisition de compétences sociales et professionnelles, d'engagement et de citoyenneté des jeunes et des adultes tout au long de la vie. Elle permet également de renforcer significativement l'attractivité des territoires, la qualification des porteurs de projets et la structuration de réseaux associatifs, collectivités territoriales et établissements publics.

Dans un contexte de reprise de la mobilité internationale, sur lequel l'impact de la crise sanitaire se fait toujours présent, le ministère et les opérateurs sont demeurés très mobilisés pour imaginer des solutions numériques, trouver des alternatives avec les partenaires et lancer des dynamiques nouvelles pour maintenir l'intérêt des jeunes et leur permettre de se projeter.

Le ministère contribue principalement à cette politique de mobilité via les programmes portés par trois de ses opérateurs : l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et l'Agence du Service Civique Erasmus+ Jeunesse.

- L'OFAJ est un organisme bi-gouvernemental, financé à parité (16,1 M€ pour 2022 y compris la contribution au Fonds citoyen franco-allemand). Le budget français du Fonds citoyen franco-allemand a été doublé en 2022 pour atteindre 2,5 M€. Ce fonds permet à des citoyennes et citoyens engagés de développer des projets franco-allemands communs et intergénérationnels. Des projets de rencontre et d'échange favorisant la mise en place, l'approfondissement ou le renouvellement des relations franco-allemandes sont encouragés afin de renforcer le processus d'unification européenne et de permettre à de nouveaux groupes cibles de participer à un échange entre les deux pays.
- L'OFQJ a été financé à hauteur de 2,2 M€.

Le ministère a également contribué, à hauteur de 0,2 M€ au dialogue et à la coopération internationale à travers sa participation à la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), qui soutient la formation d'experts et favorise l'insertion économique des jeunes des pays du Sud.

Des crédits issus des reports 2021 sur 2022 (2 M€) ont permis la promotion et le financement d'actions nationales, notamment au travers d'appels à projets dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse. Une subvention de la commission européenne (0,2 M€) a été accordé en complément des crédits alloués. Au total, 1,9 M€ ont été exécutés pour ces projets.

Fonctionnement d'Erasmus+ Jeunesse et Sports : 142 754 € en AE et 144 001 € en CP

L'écart entre les montants inscrits en LFI et la réalisation est de -0,1 M€.

L'information des jeunes : 7 063 158 € en AE et 7 071 998 € en CP

L'expérimentation visant à la création de nouveaux « Points relais jeunes » dans deux régions (Pays-de-la-Loire et Hauts-de-France) lancée en 2021 s'est poursuivie en 2022.

En outre, le ministère a accordé une subvention au centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ). Cette subvention d'un montant de 2,7 M€ pour 2022, prend en considération le plan d'actions pluriannuel de l'association et finance le fonctionnement et ses missions spécifiques.

L'écart entre les montants inscrits en LFI et la réalisation est de +0,29 M€ et s'explique par le relogement du CIDJ dans de nouveaux locaux désormais à sa charge.

Autres actions en faveur de la jeunesse : 2 654 663 € en AE et 2 121 863 € en CP

Les crédits non prévus en LFI et financés par reports ont permis de financer deux appels à projet dans le cadre de la mesure « Jeunesse et nature ».

Soutien aux activités de jeunesse et d'éducation populaire : 1 467 678 € en AE et 1 269 202 € en CP :

L'écart entre les montants inscrits en LFI et la réalisation est de +0,06 M€.

- **Études et observations – INJEP : 843 543 € en AE et 859 521 € en CP**

Une part des dépenses (530 400 € en AE et en CP) se sont traduites par des subventions à des organismes partenaires, notamment les universités.

- **Soutien logistique aux activités de jeunesse : 624 135 € en AE et 409 681 € en CP**

En 2022, des crédits ont été consacrés à diverses dépenses liées aux activités de fonctionnement des services permettant la mise en œuvre des politiques publiques : communication, abonnements, organisation de colloques et séminaires et études liées aux dispositifs de jeunesse et d'éducation populaire, etc.

Ces crédits ont aussi permis de financer le renouvellement de l'outil de gestion du BAFA.

Certification et VAE : 41 525 € en AE et 41 965 € en CP

En 2022, le montant exécuté est en hausse de 32,4 % par rapport à 2021.

Le ministère a financé l'organisation des examens et des certifications (logistique des épreuves, jurys, etc.) nécessaires à la délivrance des diplômes professionnels du champ de l'animation (brevets ou diplômes d'État).

ACTION

04 – Développement du service civique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Développement du service civique		498 796 356	498 796 356		498 796 356	498 796 356
		386 945 484	386 945 484		386 902 849	386 902 849

Le service civique s'inscrit dans un objectif de développement des politiques de jeunesse favorisant l'insertion des jeunes à travers leur engagement, tout en leur permettant de développer des compétences dans un continuum éducatif. Il a vocation à faire émerger une génération de personnes engagées souhaitant consacrer du temps au service de la collectivité à travers une expérience reconnue et valorisée dans leur parcours. S'il favorise le

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

développement de savoir-faire et savoir-être chez les volontaires, le service civique n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle.

Le volontaire bénéficie d'un régime de protection sociale complet. Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'indemnité de Service Civique a été revalorisée de 3,5 %. L'indemnité nette perçue par les volontaires est passée de 473,04 € à 489,60 €, pouvant être majorée dans certains cas (majoration sur critères sociaux qui a concerné 7,2 % des jeunes en 2022) à hauteur de 111,35 € net pris en charge par l'État. Le volontaire bénéficie également d'un soutien complémentaire, en nature ou financier, pris en charge par l'organisme d'accueil à hauteur de 111,45 € contre 107,58 € auparavant.

L'organisme d'accueil doit par ailleurs assurer au volontaire un accompagnement dans le cadre d'un tutorat individualisé et d'une formation civique et citoyenne. Enfin, les périodes de service civique sont prises en compte dans le calcul des droits à l'assurance vieillesse.

Le Service Civique jouit d'une forte notoriété. Il est identifié par 93 % des français, par 92 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les jeunes ont très majoritairement (88 %) une bonne image du Service Civique et plus d'un jeune sur deux serait intéressé pour réaliser une mission. Les anciens volontaires (87 %) se déclarent satisfaits de leur mission et indiquent que cette expérience de Service Civique a été pour eux l'occasion d'être plus autonomes et utiles socialement. Six mois après leur mission, ils sont environ 70 % à être en emploi, en études ou formation, ou dans un autre type de volontariat.

75 % des parents ayant un enfant en âge d'accomplir le Service Civique déclarent qu'ils aimeraient que celui-ci réalise une mission. (source : Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du service civique IFOP 2022).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	498 796 356	381 132 914	498 796 356	381 191 593
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		355 400		414 079
Subventions pour charges de service public	498 796 356	380 777 514	498 796 356	380 777 514
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 812 570		5 711 256
Transferts aux entreprises		65 971		65 971
Transferts aux collectivités territoriales		159 150		185 886
Transferts aux autres collectivités		5 587 449		5 459 399
Total	498 796 356	386 945 484	498 796 356	386 902 849

Le budget initial 2022 voté par le Conseil d'administration du 16 décembre 2021 portait l'ambition d'atteindre 220 000 volontaires sur l'exercice. Cela s'est traduit sur le plan budgétaire par l'inscription d'une subvention pour charge de service public (SCSP) de 474,8 M€ au titre du programme 163 et de 201 M€ au titre du financement issu du programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de relance ».

En outre, 4,3 M€ ont été alloués à des dépenses consacrées à l'animation territoriale et aux développements territoriaux du service civique,

La SCSP au titre du programme 163 a été minorée de 5 M€ pour financer les dépenses déconcentrées pour la mise en œuvre des appels à projets territoriaux sur le contrat d'engagement jeune (CEJ) dans le cadre du service civique.

Au regard de la prévision du nombre de volontaires minorée à 147 000 contrats, la mise en réserve de la dotation de l'ASC ainsi que le dernier versement qui devait être réalisé au titre du P163 (89 M€) ont été annulés. Il en résulte une

subvention au titre du programme 163 réduite à 380,8 M€ et une subvention versée par le programme 364 « Cohésion » de la mission Plan de Relance minorée de -141 M€.

Au final, le nombre de volontaires devrait s'établir à 144 000 en 2022, soit un niveau proche des 145 000 jeunes enregistrés en 2021. Cette absence de progression peut notamment s'expliquer par l'amélioration de la situation du marché de l'emploi ou par la diversité de dispositifs proposée aux jeunes. Toutefois, une accélération des recrutements a été observée en fin de période.

Le montant total de la subvention pour charges de service public attribué à l'ASC au titre de l'année 2022 s'établit donc tout programme confondu à 440 777 514 €, soit un ajustement à la baisse de 235 M€ par rapport au BI 2022.

Des crédits à hauteur de 6,1 M€ ont en outre été consommés pour l'animation et le développement territorial du service civique (y compris pour les appels à projet pour le contrat d'engagement jeunes) :

- 4,8 M€ par les délégations régionales académiques dédiées à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;
- 1,3 M€ par l'administration centrale.

ACTION

06 – Service National Universel

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Service National Universel	27 220 507	82 826 681	110 047 188	27 220 507	82 826 681	110 047 188
	18 513 890	59 985 136	78 499 026	18 513 890	56 722 949	75 236 839

Le Service national Universel (SNU) a été conçu comme un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- La transmission d'un socle républicain ;
- Le renforcement de la cohésion nationale qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires ;
- Le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU se décline en 4 temps successifs :

- Une phase visant à informer les familles et les jeunes qui s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen de l'élève ;
- Un séjour de cohésion de 13 jours en hébergement collectif ;
- Une mission d'intérêt général (MIG) visant à développer une culture de l'engagement, fondée sur des modalités de réalisation variées, tout au long de l'année ou deux semaines consécutives ;
- La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le collectif. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes (bénévolat, réserve civique, service civique, réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, corps européen de solidarité, etc.).

Trois sessions ont été organisées en février, juin et juillet 2022 et 32 212 volontaires originaires de l'ensemble des départements français de métropole et d'outre-mer ont été accueillis dans des centres ouverts sur l'ensemble du territoire. Un séjour a été organisé pour la première fois en juillet 2022 en Polynésie Française.

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

L'année 2022 a ainsi constitué une nouvelle étape dans la montée en charge du SNU avec le déploiement de 219 centres (122 en 2021 et 13 en 2019). Les centres de séjour se répartissent pour moitié entre les établissements scolaires et les centres de vacances sur l'ensemble des séjours. En février le séjour s'est déroulé en partie sur le temps scolaire pour les zones B et C, ce qui aura permis le recours aux centres de vacances. Il en est de même pour le séjour de juin avant le début des vacances scolaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 220 507	18 513 890	27 220 507	18 513 890
Rémunérations d'activité	27 220 507	18 513 890	27 220 507	18 513 890
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	82 826 681	57 372 304	82 826 681	54 110 117
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	82 826 681	57 372 304	82 826 681	54 110 117
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 612 832		2 612 832
Transferts aux ménages		2 437		2 437
Transferts aux entreprises		2 880		2 880
Transferts aux collectivités territoriales		1 222 911		1 222 911
Transferts aux autres collectivités		1 384 604		1 384 604
Total	110 047 188	78 499 026	110 047 188	75 236 839

Les crédits inscrits sur le programme 163 permettent la rémunération des encadrants ainsi que la prise en charge du transport, de l'hébergement et des tenues. Ils sont également utilisés pour financer les différentes activités proposées aux jeunes pendant leur séjour de cohésion. Enfin, ils permettent d'assurer les actions de communication ainsi que la mise en place de systèmes d'informations nécessaires à la gestion des séjours et des missions d'intérêt général. Le développement de ces outils est aujourd'hui assuré par la Startup d'État « Engagement civique ».

Les crédits inscrits en LFI 2022 s'élevaient à 110 M€ pour assurer le financement d'une cohorte de 50 000 jeunes soit une hausse de 47,8 M€ (dont +33,2 M€ Hors titre 2 et +14,6 M€ de titre 2) par rapport à la LFI 2021.

La réalisation budgétaire est inférieure aux prévisions de 31,5 M€ en AE et 34,8 M€ en CP. Cette sous-exécution a permis de financer d'autres dispositifs (principalement le dispositif des « Colos apprenantes » et le mentorat).

Dépenses de personnel : 18 513 890 €

(cf. partie « Emplois et dépenses de personnel ».)

Autres dépenses : 59 981 065 € en AE et 56 718 878 € en CP

Ces coûts intègrent les coûts variables au titre des sessions 2022 suivants pour un montant de 51,5 M€ (soit près de 1 600 € par jeune financés par le programme 163) :

- les coûts exécutés par les services déconcentrés (40,9 M€, 1 269 € / jeune) : coûts d'hébergement et de restauration pour 267 centres de séjour (avec un capacité moyenne de 120 places, coût des activités, la formation des intervenants et de leurs frais de déplacement ainsi que celui des différents achats réalisés pour le fonctionnement des centres (lavage du linge, carburants, transports collectifs durant le séjour pour se rendre sur le lieu des activités, dépenses de santé, achats de petits matériels, etc.) ;
- les coûts des tenues, tant pour les jeunes que les encadrants (6,2 M€, soit 194 € par jeune) ;

- les coûts de transport (3,2 M€, soit 99 € par jeune) ;
- les frais de gestion de l'ASP pour la rémunération des encadrants (1,1 M€, soit 35 € par jeune).

S'ajoutent à ces éléments le montant des dépenses de communication, de systèmes d'information et d'évaluation confiée à l'INJEP pour un montant de 6,6 M€ en 2022.

Enfin, des décalages sont constatés, en particulier pour les tenues, entre les exercices d'engagement des crédits (en année N-1) et d'organisation des sessions (en année N).

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réseau Canopé (P214)	17 320	17 320			50 916	50 916
Transferts	17 320	17 320			50 916	50 916
Universités et assimilés (P150)	99 492	78 550			302 659	302 659
Transferts	99 492	78 550			302 659	302 659
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	66 000	66 000				
Subventions pour charges de service public	3 000	3 000				
Transferts	63 000	63 000				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	148 000	148 000			104 500	104 500
Transferts	148 000	148 000			104 500	104 500
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	65 000	65 000			50 000	50 000
Transferts	65 000	65 000			50 000	50 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
ASC - Agence du service civique (P163)	374 915 335	374 915 335	498 796 356	498 796 356	380 777 514	380 777 514
Subventions pour charges de service public	374 915 335	374 915 335	498 796 356	498 796 356	380 777 514	380 777 514
Total	375 311 147	375 290 205	498 796 356	498 796 356	381 315 589	381 315 589
Total des subventions pour charges de service public	374 918 335	374 918 335	498 796 356	498 796 356	380 777 514	380 777 514
Total des transferts	392 812	371 870			538 075	538 075

Le montant de la subvention pour charges de service public versé à l'Agence du service civique (ASC), unique opérateur du programme, est de 380 777 514 €, soit un écart de -118 M€ par rapport à la LFI pour 2022 (498,8 M€).

Cet écart par rapport aux crédits ouverts en LFI 2022 s'explique par :

- L'annulation de crédits en gestion à hauteur de 108,7 M € (dont 88,9 M€ au-delà de la mise en réserve) ;
- L'exécution par le ministère, pour le compte du GIP, des dépenses d'animation territoriale et de développement territorial relatives au service civique (prévues initialement à 4,3 M€), ainsi que des dépenses relatives à la mise en œuvre des appels à projets territoriaux sur le contrat d'engagement jeune (prévues initialement à 5 M€).

Par ailleurs, 538 075 € d'AE et 538 075 € de CP ont été exécutés en 2022, pour l'essentiel au bénéfice d'établissements publics de recherche et d'Universités avec lesquelles l'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a conclu différentes conventions d'études.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASC - Agence du service civique	0	64	47	0	5	0
	0	69	46	0	5	0
	0	68	47	0	3	0
Total	0	64	47	0	5	0
	0	69	46	0	5	0
	0	68	47	0	3	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

En 2022, les ETPT inscrits au titre des opérateurs pour le programme 163 sont tous destinés à l'Agence du service civique (ASC), opérateur unique du programme.

Les autorisations d'emploi prévues au BI 2022 de l'opérateur étaient de 117 ETPT dont 69 emplois sous plafond et 48 emplois hors plafond (+2 ETPT comparativement à la LFI grâce à la modification de la répartition entre le fonctionnement et la masse salariale (dits « *management fees* »)) se décomposant en 44 ETPT à rattacher à l'activité liée à la mise en œuvre des programmes européens Erasmus+ jeunesse & sports et Corps européen de solidarité intégralement financés par la subvention de l'Union européenne et 4 ETPT pour les apprentis.

L'exécution des emplois sous plafond est de 68 ETPT pour une autorisation de 69. Ce résultat traduit une gestion maîtrisée et optimisée du plafond d'emplois. Dans l'attente du recrutement sur les postes permanents, les vacances de poste ont été compensées par le recrutement de renforts pour un coût brut chargé inférieur à celui de postes permanents.

L'exécution des emplois hors plafond est de 47 ETPT.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	69	68

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

ASC - Agence du service civique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2022 se caractérise par un niveau d'agrément et de recrutement rarement atteint depuis la création du dispositif sans néanmoins atteindre les objectifs fixés.

S'agissant des agréments pour l'accueil en Service Civique délivrés aux organismes, le nombre total de postes agréés s'est élevé à 125 405 sur l'année 2022, soit une baisse de 14 000 (-10 %) par rapport à l'année 2021 mais une hausse de 33 000 (+35 %) par rapport à l'année 2019.

L'évolution entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la baisse ciblée sur deux agréments nationaux, au sein des services publics nationaux (-10 000). Ce niveau d'agrément traduit les efforts effectués par l'Agence du service civique en lien avec les organismes d'accueil à faire émerger une offre de qualité.

S'agissant des recrutements de volontaires, le nombre de jeunes en service civique est estimé en 2022 à environ 144 000 volontaires, soit une légère diminution de -0,7 % par rapport à 2021 (145 086) et une hausse de +3 % par rapport à 2019 (140 121). Le nombre de missions réalisées en 2022 représente un taux d'atteinte de 91 % de la prévision établie à la rentrée 2022 (159 000). L'objectif a dû être revu au regard du niveau des recrutements de volontaires en deçà du réalisé de 2021 à cette date (-13 %) ainsi que, en conséquence, du niveau de réalisation des postes agréés.

S'agissant des recrutements de volontaires, le nombre de jeunes en service civique est estimé en 2022 à environ 144 000 volontaires (malgré des recrutements dynamiques à partir de septembre), soit une légère diminution de -0,7 % par rapport à 2021 (145 086) et une hausse de +3 % par rapport à 2019 (140 121). Ce niveau de recrutement peut s'expliquer par l'amélioration de la situation du marché de l'emploi et la diversité des dispositifs pour la jeunesse dont le contrat engagement jeune.

Sur l'ensemble de l'année, la durée moyenne des contrats avant rupture s'est établie à 7,9 mois, contre 7,8 en 2021 et 7,3 mois en 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P219 – Sport	30	30			30	30
Transferts	30	30			30	30
P163 – Jeunesse et vie associative	374 915	374 915	498 796	498 796	380 778	380 778
Subventions pour charges de service public	374 915	374 915	498 796	498 796	380 778	380 778
P102 – Accès et retour à l'emploi					7 500	6 000
Transferts					7 500	6 000

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P147 – Politique de la ville	150	150			150	150
Transferts	150	150			150	150
P364 – Cohésion	362 801	362 801			60 000	60 000
Subventions pour charges de service public	362 801	362 801			60 000	60 000
Total	737 896	737 896	498 796	498 796	448 457	446 957

La LFI 2022 portait l'ambition d'atteindre 220 000 volontaires sur l'exercice. Cela s'est traduit sur le plan budgétaire par l'inscription de 201 M€ issus du programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de relance », en complément du montant habituellement versé par le programme 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », soit 498,8 M€.

Ont été déduits de ce montant la mise en réserve sur le P163 (19,8 M€) et les redéploiements opérés pour financer les dépenses consacrées à l'animation territoriale et de développement territorial du service civique (4,3 M€) ainsi que les appels à projets territoriaux sur le contrat d'engagement jeune (5 M€).

Par la suite, malgré la forte dynamique enregistrée tout au long de l'année, les prévisions d'activité du Service Civique sont restées éloignées de l'objectif initial, qui a été révisé à la baisse à deux reprises dans le courant de l'année pour passer à 202 000 volontaires à l'occasion du budget rectificatif (BR) n° 1 du mois de mars puis à 147 000 en décembre lors du vote du BR n° 3.

Suivant cette révision des objectifs à la baisse, 230 M€ de recettes ont été annulées (89 M€ sur le programme 163, 141 M€ sur le programme 364). En conséquence, la subvention pour charge de service public a été réduite en 2022 à 440,8 M€ (380,8 M€ pour le P163, 60 M€ pour le P 364).

En outre, le programme 219 « Sport » a contribué à hauteur de 0,03 M€ au financement du point national d'information du volet *Sport* du programme Erasmus+ porté par l'Agence du service civique.

Enfin, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) contribue au GIP à la fois par la mobilisation de son réseau dans le domaine de la politique de la ville, par la diffusion d'informations et de propositions de missions, afin que celles-ci soient proposées aux jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et soient déployées au bénéfice des habitants de ces mêmes quartiers, ainsi que par une contribution financière de 0,15 M€ correspondant à une participation à la rémunération de deux équivalents temps plein.

Enfin, une subvention de 6 M€ a été versée au titre de la contribution de la DGEFP à l'appel à projets « Contrat d'engagement jeune » (programme 102).

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	8 560	8 018	Subventions de l'État	684 253	448 308
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	495	502	– subventions pour charges de service public	675 898	440 778
			– crédits d'intervention(transfert)	8 355	7 530
Fonctionnement autre que les charges de personnel	32 688	36 665	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	773 704	522 803	Autres subventions	35 916	43 559
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	373	1 333	Revenus d'activité et autres produits	1 380	2 830
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	373	1 333	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		574
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	814 951	567 486	Total des produits	721 550	494 696
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	93 401	72 790
Total : équilibre du CR	814 951	567 486	Total : équilibre du CR	814 951	567 486

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	93 028	72 031	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 500	452	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	94 528	72 483	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	94 528	72 483

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le montant des charges s'établit dans le compte financier 2022 à 567,5 M€ contre 815,0 M€ initialement prévus au budget initial (BI) 2022. Cette sous-exécution s'explique pour l'essentiel, par la révision à la baisse des versements des indemnités aux jeunes en mission de service civique (dépenses d'intervention) à hauteur de 250,9 M€. En effet, au regard des données disponibles à date et non stabilisées, le nombre de jeunes ayant réalisé une mission de Service Civique en 2022 devrait se situer autour de 144 000 volontaires au titre de l'exercice alors que l'objectif retenu lors du vote du budget initial était de 220 000. Les dépenses de fonctionnement sont par ailleurs en hausse de 12 % (soit +4 M€ du fait du niveau des charges à payer à la clôture plus important que celui anticipé au BI2022) et de personnel en baisse de 6 % par rapport au budget initial.

Les ajustements sur les recettes issues notamment de la SCSP ont été importants (-227 M€). Les produits s'établissent à 494,7 M€ pour 721,6 M€ au BI 2022.

Finalement, le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022 est de -72,8 M€ soit une perte moins importante de 20,6 M€ que celle du BI 2022.

1. Les charges (567,5 M€)

Les charges de personnel (8 M€). Elles représentent 1,4 % du total des charges.

Les charges de fonctionnement (36,7 M€). Elles représentent 6,5 % du total des charges.

Ces charges couvrent essentiellement les frais de gestion versés à l'Agence de services et de paiement (ASP pour 5,6 M€) ainsi que les dépenses de communication, de prestations informatiques et d'études. Des dépenses sont également consacrées à la mise en œuvre des activités du Corps européen de solidarité autour des formations obligatoires des volontaires.

Les charges d'intervention (522,8 M€). Elles représentent 92,1 % du total des charges. Elles sont en augmentation de +8,1 % sous l'effet notamment de la hausse des paiements sur les programmes européens.

Le montant des dépenses d'intervention enregistrées en 2022 pour **le service civique** s'élèvent à 491,1 M€. Elles correspondent :

- pour un montant de 483,5 M€ aux versements effectués par l'ASP des indemnités dues aux jeunes en service civique et aux charges sociales associées.
- pour un montant de 7,6 M€ aux dépenses de formation civique et citoyenne et de PSC1 (formation aux premiers secours) délivrées aux jeunes en service civique également liquidées par l'ASP.

Le montant des dépenses d'intervention enregistrées pour l'exécution des **programmes européens** s'élève à 31,7 M€. Elles se répartissent entre Erasmus + JS (59 %), le Corps européen de solidarité (41 %) et le Service volontaire européen-SVE (inf à 1 %).

2. Les produits (494,7 M€)

Pour la réalisation de ses missions, l'Agence du service civique bénéficie de trois sources de financements : la subvention pour charges de service public (SCSP), les subventions européennes et les contributions de ses membres.

La subvention pour charges de service public (440,8 M€) finance le service civique. Elle constitue 89 % des produits. Elle est complétée par la contribution financière de l'ANCT au titre de la participation à la mise à disposition d'agents à hauteur de 0,15 M€ ainsi que par celle du Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour le financement du point national d'information Sport, à hauteur de 0,03 M€.

Les subventions européennes financent l'activité de l'agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport intégrée au sein de l'Agence du service civique. Elles représentent 9 % des encaissements de l'exercice. A la clôture de l'exercice 2022, 43,6 M€ ont été comptabilisés en subventions. En 2022, le dispositif du Corps européen de solidarité a permis de comptabiliser 11,7 M€ de produits d'exploitation.

Les contributions des membres. Il s'agit pour l'essentiel de la contribution de l'État aux actions de développement du service civique mises en œuvre par ses services déconcentrés et de la mise à disposition de locaux. L'association France Volontaires participe également au financement du GIP au titre de ses actions à l'international.

Par ailleurs, une subvention de 7,5 M€ (dont 1,5 M€ restant à verser) est inscrite au titre de la contribution de la DGEFP à l'appel à projets « Contrat d'engagement jeune », ce qui explique l'écart entre le montant des transferts du tableau de financement et la ligne crédits d'intervention du compte de résultat.

S'agissant de l'évolution de la situation patrimoniale, l'ajustement à la baisse des dépenses d'investissement entre le BI et le compte financier s'explique par un rythme de déploiement des projets est inférieur à ce qui avait été anticipé initial.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
288 077	186 993	252 827

A la clôture de l'exercice, le déficit de 72,8 M€ porte le solde de trésorerie à 252,8 M€. Cette trésorerie se répartit de la manière suivante sur les différents comptes de l'ASC :

- 205,7 M€ au titre du Service civique ;
- 31,2 M€ au titre d'Erasmus+ ;
- 0,8 M€ au titre du Programme européen Jeunesse en action (PEJA) ;
- 15,1 M€ au titre du Corps européen de solidarité (CES).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 560	8 560	8 018	8 018
Fonctionnement	33 641	35 912	24 158	22 873
Intervention	773 467	767 512	499 685	486 675
Investissement	1 500	1 500	544	550
Total des dépenses AE (A) CP (B)	817 168	813 483	532 405	518 115
dont contributions employeur au CAS pensions	495	495	502	502

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Jeunesse et vie associative

Programme n° 163 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	679 025	447 122
Subvention pour charges de service public	675 898	440 778
Autres financements de l'État	150	180
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 977	3 139
Recettes propres	0	3 026
Recettes fléchées	37 146	38 839
Financements de l'État fléchés	30	6 000
Autres financements publics fléchés	35 916	30 585
Recettes propres fléchées	1 200	2 255
Total des recettes (C)	716 171	485 961
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	97 312	32 154

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Animation territoriale, contrôle et évaluation	0	0	250	320	0	0	0	0	250	320
			315	257	0	0	0	0	315	257
Communication pour la promotion du Service civique	0	0	8 510	9 950	0	0	0	0	8 510	9 950
			8 542	10 023	0	0	0	0	8 542	10 023
Développement quantitatif et qualitatif de l'offre de mission	0	0	3 200	3 200	8 813	8 863	0	0	12 013	12 063
			1 959	1 205	5 385	638	0	0	7 343	1 842
Fonctions transversales	5 241	5 302	5 800	6 300	0	0	1 500	1 500	12 541	13 041
			3 636	3 007	10	10	544	550	9 492	8 869
Indemnisation des volontaires et des structures d'accueil en SC	0	0	8 500	8 500	725 947	725 947	0	0	734 447	734 447
			5 970	5 571	457 631	457 631	0	0	463 601	463 202
UE- Corps européen de solidarité	0	0	3 712	3 863	11 066	10 673	0	0	14 778	14 536
			1 351	936	15 410	11 216	0	0	16 762	12 151
UE- Mobilité des jeunes	0	0	0	0	12 584	7 995	0	0	12 584	7 995
			0	0	0	0	0	0	0	0
UE- Salto Euromed	0	0	246	296	0	0	0	0	246	296
			218	201	67	67	0	0	286	268
UE- Stratégie et politiques de jeunesse	0	0	2 632	2 692	15 058	14 034	0	0	17 690	16 726
			1 486	993	21 181	17 114	0	0	22 667	18 107
UE- Support Erasmus+ JS	3 318	2 716	792	792	0	0	0	0	4 110	4 110
			680	680	0	0	0	0	3 396	3 396
Total	8 560	8 018	33 641	35 912	773 467	767 512	1 500	1 500	817 168	813 483
			24 158	22 873	499 685	486 675	544	550	532 405	518 115

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	97 312	32 154
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3 119
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	97 312	35 274
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	97 312	35 274

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	1 283	23
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 283	23
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	96 029	35 250
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 115	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	94 915	35 250
Total des financements	97 312	35 274

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier 2022 présente un solde budgétaire déficitaire de 32,2 M€ (cf. *supra* compte financier). A la clôture de l'exercice, ce déficit budgétaire entraîne un prélèvement sur la trésorerie de 35,3 M€ ce qui porte le solde de trésorerie à 252,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	111	115	115
– sous plafond	64	69	68
– hors plafond	47	46	47
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	5	5	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les autorisations d'emploi prévues au BI 2022 étaient de 117 ETPT dont 69 emplois sous plafond et 48 emplois hors plafond se décomposant en 44 ETPT dédiés aux programmes européens et 4 ETPT aux apprentis.

L'année 2022 a été marquée par une stabilisation des emplois sous plafond et une légère hausse hors plafond, du fait de la disponibilité des crédits de fonctionnement et de masse salariale (dits « *management fees* ») alloués par l'Union européenne.

A la fin de l'année 2022, la consommation du plafond d'emploi est de 115,6 ETPT dont 68,3 ETPT sous-plafond et 47,3 ETPT hors plafond. La sous-consommation s'explique principalement par le temps nécessaire au remplacement d'agents partis au cours de l'année 2022.